

SÉANCE DU 04 AVRIL 2023

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'amicale des officiers du 1^{er} RCP pour l'année 2023		
Nombre de Conseillers :	Votes :	Numéro :
En exercice : 33 Présents : 26 Absents : 0 Procurations : 7	Pour : 33 Contre : 0 Abstentions : 0	<u>7-3</u>

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à 19 h, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Frédérique THIENNOT.

Date de la convocation : 29 mars 2023

Présents : Frédérique THIENNOT - Alain ROCHET - Maryline DOUSSAT-VITAL - Xavier FAURE - Michelle BARDOU - Fabrice BOCAHUT - Cécile POUCHELON - Eric PUJADE - Pauline QUINTANILHA - Jean-Luc LUPIERI - Françoise PANCALDI - Michel RAULET - Martine-GUILLAUME - Sandrine AUDIBERT - Henri UNINSKI - Patrice SANGARNE - Annabelle CUMENGES - Gilles BICHEYRE - Véronique PORTET - Gérard BORDIER - Anne LEBEAU - Clarisse CHABAL VIGNOLES - Françoise LAGREU CORBALAN - Daniel MEMAIN - Michèle GOULIER - Xavier MALBREIL.

Procurations : Jean-Christophe CID à Xavier FAURE - Audrey ABADIE à Maryline DOUSSAT-VITAL - Carine MENDEZ à Pauline QUINTANILHA - Alain DAL PONTE à Cécile POUCHELON - André TRIGANO à Anne LEBEAU - Gérard LEGRAND à Françoise LAGREU CORBALAN - Jean GUICHOU à Clarisse CHABAL VIGNOLES.

Secrétaire de séance : Pauline QUINTANILHA.

Madame le Maire informe que dans le cadre du 80^{ème} anniversaire qui se déroulera le 2 juin 2023 sur la place de Milliane, l'association « Amicale des officiers du 1^{er} régiment de chasseurs parachutistes (RCP) » sollicite une aide financière afin de les aider dans l'organisation de cette manifestation à destination du public appaméen.

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L1611-4, L2121-29, et L2311-7,

Vu l'article 9-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Considérant que la commune trouve un intérêt à ce projet, tel que l'esprit de défense, le développement de la citoyenneté, et les liens entre la ville et l'association du 1^{er} RCP, pour lequel un soutien financier est sollicité.

En vue de cette manifestation, afin de montrer l'attachement et le soutien à son régiment, il est proposé au conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 10 000 € à l'association « Amicale des officiers du 1^{er} RCP ».

Le Conseil Municipal.

Après avoir délibéré,

Article 1 : Approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 10 000 € à l'association « Amicale des officiers du 1^{er} régiment de chasseurs parachutistes (RCP) » pour l'année 2023.

Article 2 : Autorise le Maire à remplir toutes les formalités utiles en vue de l'exécution de la présente.

Fait en l'hôtel de ville, le cinq avril deux mille vingt-trois

Pour extrait conforme,

PAMIERS, le 06/04/2023

Le Maire,
Frédérique THIENNOT



La secrétaire de séance,
Pauline QUINTANILHA

Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte le
après transmission en Préfecture le
après publication le
ou après notification le